

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.10.2016

VENTE PARCELLE ZA LES VERNES

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 14.06.2016 concernant la cession d'une parcelle de terrain à la Société Transports des Mille Etangs à MELISEY ;

Suite à un changement de dénomination de la Société, il y a lieu de modifier la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **S'ENGAGE** à céder la parcelle H 1232 lots n° 1 lieu dit « La Goulotte » d'une superficie respective de 948 m² à la SCI « **VA2B** » au prix de 16 € TTC le m²
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

TARIF CAMPING : Carte CEZAM et FCC

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 juin 2014 fixant les tarifs de location relatifs au camping.

Il explique au Conseil Municipal que les titulaires de la Carte Cezam ou FCC peuvent bénéficier d'une réduction.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une réduction de

- 10 % aux titulaires de la Carte Cezam
- 5 % aux titulaires de la Carte FCC

ETAT D'ASSIETTES DES COUPES 2017

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2016-2017, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, et à l'unanimité :

- **Approuve l'état d'assiette des coupes 2016-2017 dans sa totalité.**
- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	En bloc et sur pied
Résineux	17 A - 17 B - 17 C - 17 D
Feuillus	8

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

CREATION DE DEUX POSTES ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} classe

CONSIDERANT la nécessité de créer deux postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe afin d'assurer les missions de :

- Gestion des locaux, de la salle polyvalente, du matériel : entretien et nettoyage
- Entretien de la commune, nettoyage, Travaux de terrassement, travaux sur les réseaux, maçonnerie, entretien des chemins ruraux, du matériel.....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide la création, à compter du 1^{er} novembre 2016, de deux postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FORFAIT BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer un tarif pour toute demande de raccordement au réseau d'assainissement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à : 950 € le forfait branchement au réseau assainissement. Le règlement d'Assainissement sera modifié en conséquence.

Ce tarif sera applicable au **1^{er} janvier 2017**.

Vu pour être affiché le 14 octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

R. PINOT

